



SM d'aménagement et d'entretien Loise-Toranche (SMAELT) (Siren : 200006997)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Feurs
Arrondissement	Montbrison
Département	Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2006
Date d'effet	26/12/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Communauté de communes de Feurs-en-Forez
Numéro et libellé dans la voie	11 avenue Jean Jaurès
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	42110 FEURS
Téléphone	04 77 28 29 30
Fax	04 77 28 29 40
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	100 882
Densité moyenne	105,71

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Épercieux-Saint-Paul (214200883)	744
69	Meys (216901322)	867
42	Violay (214203341)	1 261

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
42	CC de Forez-Est (200065894)	CC
69	CC des Monts du Lyonnais (200066587)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>Actions liées à une procédure de gestion concertée des cours d'eau : - Réalisation d'études des milieux aquatiques sur le bassin versant « Vesne, Loise, Toranche ». - Suivi / Evaluation / Animation : Coordination, gestion, animation, suivi et évaluation des actions effectuées dans le cadre de procédure de gestion concertée des cours d'eau. Suivi de la qualité des eaux. - Actions de communication liées aux interventions du syndicat et de sensibilisation aux enjeux liés à la gestion de l'eau à l'échelle de ce bassin versant. Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes : Travaux de restauration du lit, des berges et de la ripisylve des cours d'eau du bassin versant Vesne, Loise, Toranche, en rive droite de la Loire. Les cours d'eau concernés ont fait l'objet au préalable d'une étude plan de gestion de la végétation. Ces travaux ne concernent pas les fossés gérés par une association de propriétaires, une association foncière de remembrement ou un syndicat de communes ou de regroupement de communes. Travaux d'entretien régulier du lit, des berges et de la ripisylve des cours d'eau du bassin versant Vesne, Loise, Toranche, en rive droite de la Loire. Cet entretien comporte notamment la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre les espèces envahissantes. Les cours d'eau concernés ont fait l'objet au préalable d'une étude plan de gestion de la végétation. Ces travaux ne concernent pas les fossés gérés par une association de propriétaires, une association foncière de remembrement ou un syndicat de communes ou de regroupements de communes. Etudes relatives à la gestion de l'eau et des cours d'eau du bassin versant « Vesne, Loise, Toranche », en rive droite de la Loire. Travaux issus des études relatives à la gestion de l'eau et des cours d'eau du bassin versant « Vesne, Loise, Toranche », en rive droite de la Loire. Programme d'actions sur des ouvrages hydrauliques des cours d'eau du bassin versant Vesne, Loise, Toranche, en rive droite de la Loire : aménagement des cours d'eau par travaux de renforcement et/ou d'effacement d'ouvrages hydrauliques désignés d'intérêt général par une étude préalable. Valorisation et mise en valeur, notamment paysagère et touristique, des rivières et de leurs abords. Les rivières concernées appartiennent au bassin versant Vesne Loise, Toranche, en rive droite de la Loire. Entretien de l'espace rural : Réalisation des travaux d'entretien de l'espace rural (sentiers de randonnée, décharges sauvages) sur le territoire du syndicat. Les</i>

sentiers de randonnée sont ceux qui ont un intérêt communautaire. Aménagement et valorisation des bords de Loire : Le syndicat mettra en place un programme d'actions défini sur la base de plans de gestion élaborés sur des zones en bords de Loire (rive droite et rive gauche) ; ainsi que sur la base d'un schéma d'itinéraires de randonnées en bords de Loire. Dans ce programme d'actions, sont prévues en bords de Loire des opérations : de valorisation, d'animation de réalisation d'études et de suivis scientifiques, d'ouverture et d'entretien de sentiers de randonnée d'intérêt intercommunautaire.

Infrastructures

- Voies navigables

Autres

- Autres

Entretien et gestion de cours d'eau

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)